**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1959)

**Rubrik:** Relations du CICR avec les organisations internationales

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rouge britannique. Il reçut un excellent accueil et eut des entretiens utiles avec ses dirigeants qui attendaient un décret du gouvernement malais pour procéder aux démarches tendant à la reconnaissance officielle de leur Société.

# **Gestion de Fonds**

Lors de sa séance annuelle, en février 1959, la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken, qui comprend des représentants de la Croix-Rouge japonaise, du CICR et de la Ligue, a réparti entre les Sociétés nationales qui en avaient fait la demande les revenus annuels (1958) de ce fonds dont la gestion est assurée par le CICR. Les bénéficiaires ont été les Sociétés nationales de Belgique, France, Grèce, Norvège, Pakistan et Tunisie.

# RELATIONS DU CICR AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

# **Nations Unies**

Comme les années précédentes, le CICR est resté en rapports suivis avec les Nations Unies et avec celles de leurs institutions spécialisées dont les activités présentent pour lui un intérêt particulier. C'est ainsi qu'il s'est fait représenter par des observateurs aux réunions et conférences suivantes, tenues à Genève: Conseil d'administration du FISE (Fonds international de secours à l'enfance) (mars 1959); Assemblée mondiale de la Santé (mai); Conseil économique et social (juillet-août); Union internationale des télécommunications (août-décembre). En outre, le CICR a été en relations constantes avec le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés.

## **Autres institutions**

Le CICR entretient aussi des relations avec quelques institutions gouvernementales distinctes des Nations Unies, en particulier avec le Comité de Médecine et de Pharmacie militaires et avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME).

De même, le CICR est resté en rapports suivis avec des institutions non gouvernementales telles que la Fédération mondiale de Anciens combattants, le Conseil mondial des Infirmières, l'Association médicale mondiale, le Service social international, le Conseil œcuménique des Eglises et le Comité international pour l'Année mondiale du Réfugié. En outre, le CICR a continué, comme les années précédentes, à participer activement aux travaux de la Conférence des organisations non gouvernementales intéressées aux problèmes de migration <sup>1</sup>.

En juillet 1959, la Conférence s'est réunie à New-York. Elle a nommé M.H. Coursier, membre de la section juridique du CICR, président pour la prochaine session, qui doit se tenir à Genève en 1961. A la suite de cette désignation, le CICR a offert ses locaux pour loger le bureau de la Conférence et le Centre international de coordination de l'assistance juridique qui en dépend.

Notons encore que le Comité international pour l'Année mondiale du Réfugié, constitué sur l'initiative de plusieurs institutions bénévoles, s'est également installé dans des locaux fournis par le CICR. Il en est résulté une substantielle économie qui, en fin de compte, a profité aux réfugiés.

## INFORMATION ET PUBLICATIONS

Les diverses activités du CICR en 1959, de même que la célébration du centenaire de Solférino, ont imposé au Service de presse et d'information des travaux multiples et parfois délicats. Ce service s'est efforcé en toute occasion de développer la compréhension du public pour l'œuvre du CICR et de faire plus largement connaître les idéaux et principes de la Croix-Rouge.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir page 50.